

## Présentation du Chapitre cathédral

**L**e chapitre Cathédral de Blois a été érigé par le Pape Pie VII en 1823. Il a pour patron saint Louis, roi de France. Il est constitué par des prêtres nommés par l'évêque. Depuis 1910, leur nombre est fixé à douze. Le rôle de ce chapitre a évolué au cours des siècles, mais sa colonne vertébrale est inchangée : la liturgie et la prière.



Mgr de Germigny, le 25 août 2002, a revivifié le Chapitre en lui donnant de nouveaux statuts. Les précédents, datant de 1941, étaient devenus obsolètes avec la parution du nouveau Droit Canon. Ces statuts stipulent que « le Chapitre Cathédrale est dans le diocèse le premier témoin de la fonction d'adoration, de louange et d'intercession qui incombe à l'Église diocésaine » (art. 2). « Les chanoines accompagnent l'évêque dans les fonctions liturgiques célébrées à la cathédrale » (art. 3).

« Le Chapitre Cathédrale est la mémoire du diocèse. En ce sens, il assiste l'évêque dans la conduite pastorale du diocèse. Il est particulièrement attentif à la vie et au ministère des prêtres » (art. 5).

Sur ce dernier point, il est demandé aux chanoines d'être particulièrement attentifs aux jeunes prêtres et aux séminaristes.

Enfin, il ne faut pas oublier la part importante prise par les chanoines dans l'embellissement des lieux de culte afin de favoriser la beauté de la liturgie. Qu'il suffise d'évoquer l'apport essentiel des chanoines de Chartres dans la construction de leur cathédrale. C'est en ce sens, humblement, que le Chapitre Cathédral de Blois, avec la création de son Prix, désire contribuer à la mission de notre église diocésaine.

P. Dominique Dupont, doyen du Chapitre

## Le « Prix du Chapitre »

Le diocèse de Blois veut s'engager dans une démarche résolument missionnaire pour l'année pastorale 2017-2018. Le Chapitre cathédral souhaite s'y associer en créant le « Prix du Chapitre ».

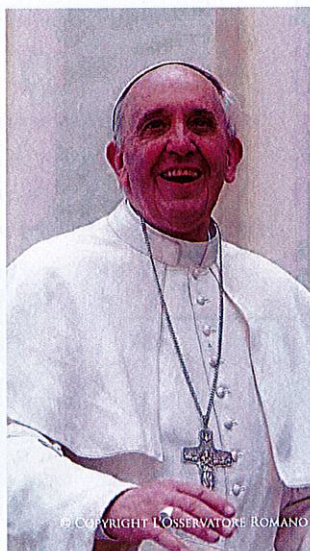
Ce nouveau prix a pour but de favoriser et de mettre en valeur une action pastorale dans le diocèse de Blois que l'on distingue pour sa portée évangélisatrice.

Selon la tradition des chanoines, ce projet peut comporter en outre une forte dimension culturelle.

Le Lauréat du « Prix du Chapitre » sera récompensé d'une somme de 1.000 € pour la pertinence de son projet.

*« Tout chrétien est missionnaire dans la mesure où il a rencontré l'amour de Dieu en Jésus-Christ ; nous ne disons plus que nous sommes 'disciples' et 'missionnaires', mais toujours que nous sommes 'disciples-missionnaires' ».*

*Pape François, Evangelii Gaudium, 120*



## Participation au « Prix du Chapitre »

Vous avez deux manières de participer au « Prix du Chapitre » :

- **Vous portez un projet d'évangélisation, et vous avez besoin d'aide pour le réaliser.** En lien avec votre curé, ou un service ou un mouvement diocésain, vous pouvez concourir au « Prix du Chapitre ». La présentation de votre projet doit être claire, simple, suivant un formulaire qui vous sera fourni par le chanoine secrétaire du chapitre cathédral. Le prix est décerné chaque année le 25 août, jour, fête de saint Louis, à la cathédrale de Blois

- **Vous souhaitez soutenir financièrement le « Prix du Chapitre ».** Votre don est acte de foi et un engagement spirituel : vous croyez à la mission de l'Église, et vous voulez soutenir des projets concrets dans le diocèse de Blois. Vous trouverez au verso le moyen de soutenir financièrement le « Prix du Chapitre ». Les chanoines vous remercient d'ores et déjà pour votre générosité.



*Saint Louis, patron du chapitre cathédral*